

Fiche synthétique sur l'état des risques naturels, miniers et technologiques majeurs

(établie en application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du Code de l'environnement relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers)

Annexe à l'arrêté préfectoral n°2010/DDEA/SEPR n°159 du 12 mai 2010 complété le 02 mai 2012

Commune : **ESBLY (77450) - Code Insee 77171**

1. Risques naturels

1- a / Plan(s) de Prévention des Risques Naturels (PPRN) *

► Inondation : Aucun Prescrit Appliqué par anticipation Approuvé

(Arrêté préfectoral 09 SEPR/DDEA n°605 du 27 novembre 2009 du PPRI de la vallée de la Marne d'Isles-les-Villenoy à Saint-Thibault-des-Vignes)

Prescription de travaux dans le PPR oui non

Documents permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte :

- La notice de présentation et le règlement du PPRI de la vallée de la Marne
- La carte des aléas du PPRI de la vallée de la Marne (planche 6/6) au 1/5000ème
- Le plan de zonage réglementaire du PPRI de la vallée de la Marne (planche 6/6) au 1/5000ème


En cas de PPR approuvé, liste des documents auxquels il est possible de se référer : note de présentation et règlement du PPR

► PSS (valant PPR) : Aucun Approuvé en date du

Documents permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte :

-
-

Les risques suivants sont recensés dans le(s) PPR :

		Nature du risque	Caractérisation du risque
	<input checked="" type="checkbox"/>	Inondation	Débordement d'un cours d'eau
Zone Inondable			

► Mouvements de terrain : Aucun Prescrit Appliqué par anticipation Approuvé en date du

Prescription de travaux dans le PPR oui non

Documents permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte :


-

En cas de PPR approuvé, liste des documents auxquels il est possible de se référer : note de présentation et règlement du PPR


► Retrait-gonflement des argiles : www.georisques.gouv.fr

Arrêté de prescription : 2001/DAI 1 URB 094 du 11 juillet 2001


Les risques suivants sont recensés dans le(s) PPR :

		Nature du risque	Caractérisation du risque
	<input type="checkbox"/>	Cavités souterraines et dissolution du gypse	Effondrements et affaissements (carrières)
Mouvement de terrains	<input checked="" type="checkbox"/>	Retrait-gonflement des argiles	Retrait en période de sécheresse et gonflement au retour des pluies

1- b / Zonage réglementaire sur la prise en compte de la sismicité

		Nature du risque	Caractérisation du risque
	<input checked="" type="checkbox"/>	Séisme	Vibrations du sol cartographiées en 5 niveaux d'intensité (nouvelle réglementation en vertu des décrets 2010-1254 et 2010-1255 du 22 oct 2010)
Séisme			<input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5


1- c / Prise en compte du risque radon

 Radon	<input checked="" type="checkbox"/>	Nature du risque	Caractérisation du risque
		Zone à potentiel radon	Classement de la commune en zone à potentiel radon <input checked="" type="checkbox"/> ₁ <input type="checkbox"/> ₂ <input type="checkbox"/> ₃

2. Risques technologiques

Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) *


Aucun

	Nom du PPRT	Situation		Date	Effet thermique	Effet suppression	Effet toxique	Prescription de travaux
		prescrit	approuvé					
 Risques technologiques		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Documents permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte consultables sur : www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/plan-de-prevention-des-risques-r293.html

En cas de PPR approuvé, liste des documents auxquels il est possible de se référer : arrêté, plan de zonage et règlement du PPR

3. Pollution des sols

 SIS	<input type="checkbox"/>	Nature du risque	Caractérisation du risque
		Pollution des sols	Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>

4. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste détaillée des arrêtés est consultable sur le site portail : www.georisques.gouv.fr

5. Pièces jointes - Cartographie (extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus)

- Document cartographique délimitant les zones exposées au risque inondation (1 format A4)
- Extrait de la carte départementale d'aléa retrait-gonflement des argiles ou aléa sécheresse (1 format A4)
- Carte départementale spécifique au risque sismique (1 format A4)

* toutes les pièces composant le(s) dossier(s) de PPR sont consultables en Mairie ou en Préfecture et sur le site internet : www.seine-et-mame.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Prevention-des-risques-naturels-et-technologiques